LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES

LISTE DES HONORAIRES

En vigueur le 1er Janvier 2026

Veuillez ajouter 13% TVH aux droits d'inscription pour ON
Veuillez ajouter 14% TVH aux droits d'inscription pour N.-É
Veuillez ajouter 15% TVH aux droits d'inscription pour T.-N., N.-B. et I-P-É.
Veuillez ajouter 5% TPS aux droits d'inscription pour toutes autres provinces.

COTISATION ANNUELLE :

Comprend cotisation annuelle SelBase sur www.goatgenetics.ca.

Cotisation annuelle, due le 1er janvier de chaque année	88.75
Cotisation annuelle APRÈS le 31 Mars de chaque année	114.50

COTISATION ANNUELLE - NOUVELLE MEMBRE :

incluant la cotisation annuelle et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés et cotisation annuelle SelBase sur www.goatgenetics.ca	99.00

COTISATION ANNUELLE JUNIOR : (le requérant doit être âgé moins 18 ans)

Cotisation annuelle, due le 1er janvier de chaque année et cotisation annuelle SelBase sur www.goatgenetics.ca	52.75

COTISATION ANNUELLE JUNIOR - NOUVELLE MEMBRE : (le requérant doit être âgé moins 18 ans) incluant la cotisation annuelle et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés et cotisation annuelle SelBase sur www.goatgenetics.ca

	63.00

FRAIS DE REJECTION DE DEMANDE	36.25
SERVICE URGENT (en plus du frais régulier de la transaction et doit être inclus avec la remise)	52.75

ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION	**Membre**	**Non-Membre**
ANIMAUX NÉS AU CANADA		
Tous animaux - âgés de moins de 18 mois	22.00	51.00
âgés de 18 à 30 mois	32.25	75.00
âgés de 30 à 48 mois	78.25	188.50
âgés de plus de 48 mois	104.50	251.00
Enregistrements en masse (minimum de 5) - sans papier, electronique	13.25	31.00
Animal URG (Chèvre non-inscrit)	22.00	51.00
ANIMAUX IMPORTÉS		
Tous animaux (sans limite d'âge)	47.50	116.00
Importations en vrac (minimum de 10 animaux soumis ensemble)	37.50	91.00
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ	24.00	52.50
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EN MASSE (minimum de 10)	16.50	38.50
TRANSFERT DE TROUPEAU ENTIER	32.50	N/A

(1) en famille
(2) pour régler une succession ou société (aucun minimum d'animaux exigé pour 1 & 2) ou
(3) transfert d'un troupeau en entier avec un minimum de 30 animaux pourvu que tous les animaux y compris semence, embryons et ovum fertilisées sont transférés au même propriétaire. (Des nouveaux certificats d'enregistrement ne sont pas imprimés. Si un certificat est exigé, le frais de transfert de propriété dans les 60 jours qui suivent la date de vente sera appliqué)

Enregistrement de nom de troupeau	25.75	51.50
Transfert de propriété d'un nom de troupeau	25.75	51.50
Enregistrement de lettres de tatouage	25.75	51.50
Transfert de propriété de lettres de tatouage	25.75	51.50
Duplicata et certificats révisés (ré-émis) (sans corrections)	17.75	35.00
Duplicata et certificats révisés (ré-émis) (avec corrections)	25.75	51.50
Enregistrement d'entente de location	25.75	51.50
Test ADN	58.00	87.00
Test G6-S	51.00	76.00

Totes les remises doivent être payables par VISA, MasterCard ou chèque ou mandat à :

Société canadienne d'enregistrement des animaux, 2417 Holly Lane, Ottawa, Ont. K1V 0M7

Tél 1-877-833-7110 ou 613-731-7110 Télécopieur: 613-731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Site web: www.clrc.ca.

Ne remettez pas d'argent comptant.